L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 MAI 1846.

PUBLIE PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance $5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles payeront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat

POUR LES ATTAKAPAS.—Le vapeur ST. MARY, capitaine David R. Muggah, reçoit maintenant son fret vis-à-vis [illegible] et partira jeudi 28 courant, à midi, prenant du fret et des passagers pour Saint Martinville, la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, Provost, Lake Long, Baie de Berwick, et tous les lieux intermédiaires sur le Têche, l'Atchafalaya et le Bayou Bœuf. Pour plus amples informations, s'adresser à bord, ou à
JOHN HALL, No. 1, Front Levee.
P. J. PAVY & Co. 13, Conti.

VOYAGES D'ETE.
Le vapeur UNDINE, capitaine A. Carlile, reprend aujourd'hui mardi, vingt six mai, ses voyages réguliers, partant de Covington tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, à six heures A. M., et du Lac Pontchartrain, les mêmes jours, après l'arrivée des chars de onze heures. Les samedis il partira du Lac Pontchartrain après l'arrivée des chars de quatre heures et demie, et opérera son retour de Covington les dimanches à midi et demi de manière à se rendre au rail-road pour les chars qui partent pour la ville à sept heures P. M.
26 mai

A VENDRE—Le vapeur WAVERLY, ses agrès, meubles et apparaux, le tout en bon état faisant maintenant les voyages des Attakapas. Il peut être livré immédiatement tel qu'il se trouve, ou à toute autre époque que l'on voudra désigner, en donnant cinq jours d'avis. Pour plus amples informations, s'adresser à JOHN HALL,
1, Front Levee.
N. B.—Le Waverly est fortement construit et tire très peu d'eau.
26 m

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS.—Le steamer BATESVILLE, capitaine J. Labarthe, partira pour le port ci-dessus mercredi prochain, 27 courant. Ce bateau continuera ses voyages régulièrement pendant l'été. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
DARBY & TREMOULET,
rue Vieille Levee
ou à CHARLES DEBLANC

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT REGULIER
Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. Hoffman, commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Covington, vendredi 22 courant, partant du Lac Pontchartrain, tous les jours, les dimanches exceptés, après l'arrivée des chars de onze heures et demie A. M., et partant de Covington tous les jours, excepté le dimanche, à six heures et demie A. M., et arrivant au rail-road, pour prendre les chars de midi. S'adresser à
J F BERCIER & Co, Agents,
54 Vieille Levee

A VENDRE—Le steamer PATRICK HENRY, ses apparaux, agrès et meubles, tel qu'il se trouve maintenant sur l'autre bord du fleuve et actuellement en vente [illegible]
JOHN HALL,
Agent des propriétaires.
[illegible]

Le [illegible] J. M. SCOTT [illegible] BELLE CREOLE [illegible] partant de [illegible] Bayou Sara [illegible] Donaldsonville et Mercredis, à dix heures du matin, et du Bayou Sara tous les Lundis et Vendredis à onze heures du matin.
[illegible]
La BELLE CREOLE partira positivement lundi [illegible] 12 courant.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord.
9 avril

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ETE.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, CAPT. BAIRD.
Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures A. M. [illegible] Bayou Sara tous les [illegible] lundis et vendredis à 10 heures A. M. [illegible]
[illegible]
W. H. AVERY
N. B. [illegible]

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE. [illegible]
[illegible]
ROBERT MURPHY,
No 62, Vieille Levee
11 mars

POUR LA BALIZE et les postes intermédiaires—Le steamer MUSIC, capitaine J. Martin—Le beau steamer ci-dessus mentionné ayant été acheté expressément pour faire les voyages ci-dessus pendant la saison, il partira de la Nouvelle-Orléans tous les samedis matin à 10 heures précises, et repartira de la Balize tous les lundis matin à 9 heures et arrivera en ville le mardi soir. Pour fret ou passage, s'adresser à
JAMES LAROSE,
71 Vieille Levee

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, a été acheté expressément pour ces voyages, et partira pendant toute la saison pour le port ci-dessus [illegible] la Nouvelle-Orléans tous les mercredis après midi, à 5 heures. [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à
BRAUD & LANDRY, [illegible]

POUR NEW-YORK.—La barque [illegible] PARIS, capitaine Kinney, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
22 mai L. H GALE, 93 Commune

POUR NEW-YORK.—Ligne de [illegible] de New York. Le navire [illegible] LOUISVILLE, capitaine M. Hunt, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché, aux [illegible]
JAMES & WOODRUFF,
21 mai 60 Camp

POUR BOSTON.—Le navire WARREN, capitaine Jabez Howes, ayant une grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour balance du fret, s'adresser à bord en face le poteau 10, prem. Municipalité, ou à L. H GALE,
15 mai 93 Commune

POUR BOSTON.—Le brick PLYMOUTH, capt Brewer, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
15 mai 93 Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire EUROPE, capitaine Barker, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou passage, s'adresser à L H GALE,
9 mai 93, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire ALESTO, capitaine Cook, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à L H GALE,
9 mai 93 Communes

POUR LE HAVRE.—Le navire LEODES, capitaine Robbins, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou pour passage, s'adresser à
9 mai L. H GALE, 93 Commune

POUR VENISE.—Le navire PERSIAN, capitaine Robbins, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, 3me municipalité ou à L. H GALE,
9 mai 93, Commune

POUR LA HAVANE.—Positivement le 30 courant.—Le beau brick P. SOULE, capt Delvaille, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira positivement comme ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, et des chambres séparées pour les dames, s'adresser au capitaine à bord en face la rue Toulouse ou à
TROISGROS & LAMPRE,
26, Vieille Levee.
N. B.—Les passagers sont priés de se trouver à bord à 5 heures P. M, le 30 courant.

POUR LE HAVRE.—Le navire EMPEROR, capitaine Brown, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
FR. PERRET, 38, Bienville,
26 m ou à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire ASHLAND, capitaine Williams, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
21 mai LEVI H GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire CLAIBORNE, capitaine Levensaler, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à
15 mai L. H GALE, 93 Commune

POUR LIVOURNE.—Passage seulement. La barque SHANNON, capitaine Newell, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au poteau 30, seconde municipalité, ou à
13 mai L H GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire OHIO capitaine Bird, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou pour du fret lourd, s'adresser à
9 mai L. H GALE, 93 Commune

L'ECHO DES FEUILLETONS,
LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIECLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés,
PAR ALEXANDRE DUMAS.
REÇU par le Warsaw 10. la 2e liv. de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Meneur [illegible] 2e livraison du Journal des Journaux [illegible] Brun avec deux nouvelles, Madelle. [illegible] Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.
Gravures de modes pour Dames, attachées à [illegible] au Journal, pour décembre et janvier:
Louis XIV et son siècle—Livraison [illegible] ce bel ouvrage.
Par le Louisa, actuellement en débarquement, le 4e No des Feuilletons et autres marchandises, dont la distribution sera faite à nos abonnés, aussitôt l'envoi de la boîte.
Les Trois Mousquetaires, par A. Dumas, de 29 à 36 gravures à part, vignettes, culs de lampe, lettres ornées &c édition illustrée par MM Pellens & Dufour, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.
La lacune qui s'est glissée dans le 2d volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage, cette omission ayant été signalée à l'administration [illegible] de la réparer.
M. DE LA PLACE, Directeur,
31 mars au bureau de l'Abeille, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 27 MAI 1846.

LA NOUVELLE-ORLEANS ET LE GENERAL TAYLOR

Un éclatant hommage a été rendu, lundi soir, par la population de notre ville au général TAYLOR et à l'armée du Rio Grande. Une foule immense de citoyens de toutes les opinions avait envahi la vaste et belle salle qui forme le rez-de-chaussée de la Bourse de la rue St. Charles; et cette réunion, animée par les sentimens les plus patriotiques et les plus généreux, a témoigné hautement de l'admiration qu'elle professait pour le général et pour ses intrépides compagnons, ainsi que le désir qu'elle éprouvait de voir le héros de Rio Grande garder le commandement supérieur, dans une guerre si bien commencée et que nul ne saurait terminer plus glorieusement que lui. Elle a applaudi au discours plein de sens et de patriotisme du juge Lacy; elle a adopté par acclamation des résolutions qui font honneur tout à la fois à l'homme qui les a inspirées et à ceux qui les ont votées.

L'assemblée était présidée par le gouverneur I. Johnson, assisté de vingt vice-présidents, tous hommes éminens et honorables, pris sans distinction dans les deux partis; et un comité composé de quinze citoyens d'un haut mérite a rédigé les excellentes résolutions dont voici le texte:

Attendu que l'armée américaine du Rio Grande, sous les ordres du général Taylor, a, dans des circonstances tout-à-fait défavorables, remporté la victoire, en livrant une bataille décisive à des forces très supérieures en nombre;

Attendu qu'il appartient aux citoyens d'un pays libre d'exprimer, en pareille occasion, les sentimens que font naître chez eux des services si habilement et si courageusement rendus;

Attendu que l'approbation de leurs concitoyens est la plus flatteuse récompense que puissent obtenir ceux qui ont si noblement accompli leur devoir;

Résolu, que les sincères remercimens des citoyens de la Nouvelle-Orléans soient offerts au brigadier général Z. Taylor, pour le profond jugement et l'habileté consommée avec lesquels il a conduit les récentes opérations militaires sur le Rio Grande; opérations par lesquelles il s'est tiré ainsi que sa vaillante petite armée d'une position dangereuse, et a de plus obtenu, par sa décision, sa promptitude et son énergie, un des plus brillans triomphes des temps modernes sur un ennemi bien posté et considérablement supérieur en nombre, et qui, malgré ces avantages, a été, à la suite d'un combat acharné, obligé de prendre la fuite, en abandonnant son artillerie, ses drapeaux, ses munitions et ses bagages; que nous considérons que les combats du 8, à Palo Alto, et du 9, aux Chaparals, doivent figurer dans l'histoire de la discipline et de la bravoure des Américains, et que nous éprouverions la plus vive satisfaction s'il était présenté au général Taylor, de la part de l'Etat de la Louisiane, un gage de la haute estime qu'inspirent les services qu'il a récemment rendus.

Résolu que tous ceux qui servent sous le général Taylor ont rempli leur devoir de la manière la plus digne d'éloges, et que par conséquent il ne serait pas convenable de citer spécialement certains noms; cette assemblée offre en conséquence ses très cordiales félicitations et les plus sincères remercimens à tous les officiers, sous-officiers et soldats qui ont pris part aux récentes opérations, de même qu'à ceux qui ont défendu le fort Brown, pour l'habileté, la discipline et l'indomptable valeur qu'ils ont déployées, et qui n'ont pas, un seul instant, laissé en doute la glorieuse issue de la lutte.

Résolu que, tout en se réjouissant du brillant succès des armées américaines, cette assemblée serait insensible aux sentimens qui l'animent ainsi qu'à la mémoire des braves qui ont été tués par l'ennemi, si elle n'exprimait pas son profond regret de la mort prématurée des majors Ringgold et Brown et de leurs courageux compagnons d'armes, qui sont si noblement tombés au sein de la victoire; et que cette assemblée comprend la perte immense que le pays a essuyée, et se joint de cœur à toute la nation pour honorer la mémoire des braves morts au champ d'honneur.

Résolu que cette assemblée est d'opinion que les remercimens de la nation sont aussi dus au major général Gaines pour le dévouement patriotique qu'il a montré dans l'envoi des secours à notre armée, ainsi que pour la salutaire énergie et le zèle incessant dont il a fait preuve dans la crise actuelle.

Résolu que notre orgueil patriotique est pleinement satisfait du noble enthousiasme avec lequel les citoyens de la Louisiane se sont empressés, sans distinction de parti, de répondre à l'appel de leur pays en volant au secours de l'armée du gen. Taylor quand on la supposait en danger; et que c'est une nouvelle preuve, si toutefois pareille preuve est nécessaire, que sitôt que la nation se trouve en présence d'un ennemi, nos dissensions domestiques sont immédiatement étouffées par la plus honorable rivalité, à qui marchera au premier rang contre l'ennemi commun; et que nous exprimons l'espoir que le spectacle donné en ce moment par toute l'Union apprendra aux gouvernements étrangers qu'ils ne doivent point baser leurs projets sur nos dissensions intestines, puisqu'elles n'existent plus dès que nous sommes attaqués par une autre nation, notre invariable devise étant: "Notre pays, puisse-t-il avoir toujours raison!—Mais, qu'il ait tort ou raison, notre pays avant tout."

Résolu que nous reconnaissons chez le général Taylor toutes les qualités d'un excellent capitaine, qu'il est, à tous égards, capable de remplir l'important et pénible service dont il est chargé, de même que de diriger les opérations qui auront lieu sur la frontière du Mexique, quelque soit l'augmentation des forces que le gouvernement jugera convenable d'employer.

Résolu que le président nomme un comité pour transmettre au général Taylor, avec invitation de les communiquer aux troupes qu'il commande, les actes et résolutions de cette assemblée.

Sur motion de son honneur le Maire de la Nouvelle-Orléans, il a été résolu qu'une copie des actes de cette assemblée soit adressée au président des Etats-Unis.

Des remercimens ont été adressés à M. BRAVO pour l'obligeance avec laquelle il a laissé l'usage de la Bourse aux volontaires ainsi qu'à l'assemblée elle-même; puis toute cette foule enthousiaste a poussé quinze hurrahs: neuf pour le général TAYLOR, trois pour le général GAINES et trois pour le gouverneur JOHNSON.

LE COLONEL HAYS.—Un certain colonel de nouvelle fabrique, W. S. Hays, a failli soulever une véritable émeute dans l'assemblée de lundi soir, à la Bourse St. Charles. Monté à la tribune pour prendre la parole, il a commencé par articuler contre le général SCOTT les plus incroyables accusations; on l'a bien vite interrompu par des cris d'improbation, et il a été forcé de quitter la place, sans quoi on lui eut fait peut-être un mauvais parti. Cependant les intentions du Colonel Hays n'étaient point, si on doit l'en croire, aussi mauvaises qu'elles le paraissaient d'après son exorde. Il n'avait qu'un but, a-t-il déclaré dans le *Courrier* d'hier soir, "celui de relater certains faits historiques et de protester chaudement contre le projet de donner à cet officier général le commandement de l'armée." Il faut avouer que si les intentions étaient bonnes, la forme ne l'était guères: car M. Hays déclarait de prime saut que le général Scott était un *lâche*. Il prétend maintenant appuyer cette assertion sur le témoignage du général Jackson. Il voudrait aussi en faire peser la responsabilité sur la presse whig et sur la presse locofoco. Cela ne nous parait guères, pour nous servir d'un mot poli, qu'une maladresse ajoutée à une autre maladresse.

EPÉE D'HONNEUR AU GÉNÉRAL TAYLOR.—Après la manifestation populaire est venue la manifestation officielle. Ainsi qu'on le verra dans notre rapport de la Législature, la Chambre a voté une épée d'honneur au général TAYLOR, et alloué une somme de $500 pour l'achat de cette épée. Ce vote est trop bien d'accord avec le sentiment public pour ne pas causer une vive et générale satisfaction. L'Etat de la Louisiane prouve dignement qu'il sait rendre hommage au vrai mérite.

Nous trouvons dans le *Courrier* d'hier soir la lettre suivante, adressée au général GAINES, par l'adjudant général de l'armée des Etats-Unis:

BUREAU DE L'ADJUDANT-GÉNÉRAL.
Washington, le 18 mai 1846.

Monsieur le général,—Je suis requis par le secrétaire de la guerre d'avoir à vous accuser réception de votre lettre du 11 de ce mois, et de vous dire que son désir est que vous contremandiez la levée ordonnée par vous de "plusieurs régimens de carabiniers à cheval," que vous annoncez comme ayant rendez-vous à Fort Jessup, sitôt que cette lettre vous sera parvenue, attendu que cette réquisition dérangerait les plans adoptés par le département de la guerre, relativement à la quote-part des volontaires qui seront appelés au service des Etats-Unis dans les divers Etats de l'Union et en vertu de la loi nouvelle. Les forces volontaires que vous avez appelées au service des Etats-Unis en Louisiane, dans l'Alabama, etc., sur votre propre autorité, et sur lesquelles vous avez déjà soumis un rapport, ont, je suis chargé de vous le dire, mérité l'approbation du département.

Je suis, M. le général, très respectueusement, votre obéissant serviteur.
(Signé) R. JONES,
Adjudant-Général.
Au major-général Gaines,
commandant la division de l'Ouest,
Nouvelle-Orléans.

Mouvements à Washington.—La nouvelle du premier engagement général entre les Mexicains et les Américains, c'est-à-dire de la belle défense du camp et du bombardement de Matamoros, est arrivée à Washington dans la soirée du 18; et elle a causé comme partout l'enthousiasme et la joie la plus vive. L'*Union* termine quelques réflexions sur cette nouvelle par les paroles suivantes:

"Et maintenant redoublons d'effort, rassemblons nos volontaires aussi promptement que possible, jetons les par delà le Rio-Grande, marchons au cœur du Mexique, et courons, s'il le faut, finir la guerre dans les palais de Montezuma. Voici le moment d'agir, et d'agir avec décision, avec vigueur, avec audace. Frappons coup sur coup, et amenons ces arrogans et fanfarons Mexicains à accepter nos conditions. Que notre énergie conquière la paix; que la guerre soit vive et prompte; et pour cela déployons tout d'une fois notre force!"

Voilà qui est assez explicite, ce nous semble; et si l'*Union* exprime véritablement la pensée du gouvernement, on est [illegible] moins à quoi s'en tenir maintenant. [illegible] croire que l'*Union* dit vrai, [illegible] de Washington prétend [illegible] intentions à l'Exécutif.
[illegible] levée de 48,500 hommes [illegible]

Ajoutez à cela que le comité des voies et moyens a demandé un crédit supplémentaire de deux millions pour faire face aux dépenses causées par l'augmentation de l'armée. Enfin ce n'est pas seulement aux forces de terre que l'on songe; on s'occupe aussi de nos forces navales. Le comité des affaires maritimes à la Chambre a décidé qu'il serait demandé au Congrès d'autoriser la construction de douze vapeurs en fer et d'un vaisseau également en fer portant soixante canons. Les vapeurs jaugeront 1500 tonneaux et porteront des pièces de 32. La dépense totale sera d'environ $7,000,000. Ces bâtimens devront être construits par contrat, attendu que c'est le mode le plus économique et le plus prompt.

Avec 43,500 hommes dans l'armée de terre et une force navale, capable de lui prêter bon secours, il ne sera pas bien difficile de pousser vigoureusement la guerre contre le Mexique.

VOLONTAIRES.—Une magnifique compagnie, venant de Ste. Hélène, est arrivée hier: elle compte 58 hommes, sous le commandement du capitaine Fagna.

DEPART DE VOLONTAIRES.—Le navire à vapeur *Alabama* est parti hier des casernes, à trois heures de l'après midi, ayant à bord le colonel Balie Payton, son état-major et quatre compagnies de son régiment, savoir: les volontaires de Natchitoches, capitaine Hyams; les volontaires de Caddo, capitaine Crain, les volontaires de Soto, capitaine ——, et les volontaires d'Ouest-Bâton-Rouge, capitaine Robertson.

MOUVEMENTS MARITIMES.—"Nous apprenons, dit l'*Union* de Washington, que samedi, 16 courant, les navires suivants ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement dans le voisinage du théâtre de la guerre: Les vapeurs Spencer, McLane et Legare; les corvettes Ewing, Woodbury, Morris et Forward, portant ensemble une force totale de deux cent cinquante hommes et de trente-cinq canons de divers calibres.

Chronique Locale.

COUR CRIMINELLE.—Deux affaires de larcin, une d'assaut et batterie, et une de recel ont occupé la séance d'hier à la Cour Criminelle.

AFFAIRE DU QUO WARRANTO.—Les plaidoieries dans cette affaire se sont terminées hier à la Cour Suprême. Elles ont roulé sur les arguments qu'on avait déjà fait valoir devant la Cour de District. Cette dernière Cour avait prononcé, on se le rappelle, contre le recorder Baldwin. La Cour Suprême rendra son arrêt samedi ou lundi prochain.

CONSEIL DE LA 2ME MUNICIPALITÉ.—Conformément à l'ajournement, le Conseil s'est réuni hier soir; en l'absence d'un secrétaire le recorder Baldwin a fait l'appel des membres. Les suivants ont répondu à leurs noms: MM. Bullitt, Fréret, Hawthorn, Landis, Peters et Smith. Ils n'étaient point en nombre pour former un *quorum*; ils se sont en conséquence ajournés au mardi suivant.

AFFAIRES THEATRALES.—On nous adresse la lettre suivante, qui nous parait renfermer quelques considérations assez justes pour que nous les soumettions à nos lecteurs, aussi bien qu'à l'administration du Théâtre d'Orléans:

Monsieur le Rédacteur,

Avez-vous donc tout à fait oublié le Théâtre d'Orléans? Et les affaires de la guerre actuelle vous préoccupent-elles à ce point vous ne songiez plus le moins du monde à nos plaisirs à venir? Vous laissez se dissoudre la compagnie dont vous avez dit tant de bien durant deux années, sans paraître vous en inquiéter le moins du monde; vous ne saluez point du plus léger adieu les meilleurs de nos artistes qui s'en vont. Arnaud met à la voile sur le Taglioni; Garry part à bord d'un autre navire; Douvry remmène en France sa charmante fille sur la tête de laquelle on plaçait déjà tant d'espérances; d'autres encore qu'on pourrait peut-être regretter, s'envolent loin de notre scène; et tout cela ne vous inspire pas une ligne. On parle de quelques re-engagements, et vous n'en soufflez pas un mot. Que faites-vous donc encore une fois? Et n'avez-vous ni regret à exprimer pour la saison passée, ni conseil à hasarder pour la saison prochaine? Votre mission est cependant, si je ne me trompe, de surveiller un peu ce qui se passe. C'est aujourd'hui plus que jamais le moment de le faire puisqu'il s'agit de la recomposition d'une troupe. Est-ce donc un simple habitué du parquet qui aurait dû vous en faire souvenir?

On dit, vous le savez sans doute mieux que moi, on dit que jusqu'à ce jour, il n'y a guères de ré-engagement que parmi les artistes du drame et du vaudeville: Mlle Maria, Mme Richer, M. Montassier, etc, quelques personnes prétendent cependant que Mme Casini nous reste; et d'autres vont même jusqu'à annoncer comme positif le retour de Mlle Calvé, qui va seulement faire en France un petit voyage. Cette dernière nouvelle ne vous parait-elle pas bien hasardée? Mlle Calvé elle-même a déclaré qu'elle désirait se retirer; son bénéfice a été un bénéfice d'adieu; l'artiste et le public ont semblé l'entendre ainsi: cette pensée était celle qui présidait à toutes les effusions échangées dans cette représentation solennelle. Quel motif puissant a donc pu modifier une résolution qui paraissait si bien arrêtée et si bien acceptée. Pour moi je vous déclare que je ne crois pas un mot du bruit que je mentionne.

Mlle. Calvé a senti elle-même qu'elle avait besoin de se remettre des fatigues d'un service trop rude pour sa frêle organisation; et je suis sincèrement convaincu que le public porte trop d'affection encore à celle qu'il entoure depuis si longtemps de sa faveur, pour exiger d'elle le sacrifice du repos auquel elle aspire. Ce sera un dernier acte de sympathie que de ne pas troubler l'heureuse retraite où elle pourra, par un exercice modéré et de sages études, raviver la fraîcheur de son talent, tout en lui donnant encore plus de plénitude et de maturité. On ne saurait se le dissimuler, cette retraite lui est indispensable; et l'opinion de la prima-donna elle-même est sur ce point une autorité qu'on ne saurait récuser. Il faut que le public, dans son propre intérêt et dans celui de sa cantatrice favorite, en prenne son parti; il faut qu'il s'en prive au moins pendant un hiver. Certes, Mlle. Calvé n'a rien perdu de son talent: elle a même gagné comme comédienne et aussi comme tragédienne; elle a toujours cette charmante physionomie que vous connaissez, ces regards pénétrans et doux qu'elle seule possède, ces ravissantes toilettes dont elle semble vouloir garder aussi le monopole; mais la nature est faible, et son organe si argentin (ses admirateurs les plus passionnés l'avouent) a subi une légère altération. Les efforts qu'elle a dû faire pour le monter au diapason du grand opéra, lui ont quelque peu nui, et ce serait une véritable cruauté que de l'exposer une saison de plus à la désastreuse influence d'un répertoire qui achèverait de la tuer, si l'on n'y faisait point attention.

L'administration elle-même y regardera sans doute à deux fois, avant de jouer une partie où elle risquerait l'avenir d'une cantatrice qui a contribué si puissamment à soutenir le théâtre; une partie où elle pourrait bien aussi compromettre ses recettes. Il y a dans le public un certain nombre de gens qui ressemblent au paysan athénien: ils sont un peu las d'entendre applaudir sans cesse la même prima-donna, comme l'autre était las d'entendre sans cesse honorer Aristide du nom de Juste. Cet habitant de l'Attique disait, j'en suis sûr, comme Lafontaine: "Variété, c'est ma devise." N'est-ce point aussi celle de bien des gens parmi nous, et ne ferait-on pas bien de montrer un peu de déférence pour tous les goûts?

Assurément ceux qui font surtout consister le talent d'une cantatrice dans le charme du jeu, le piquant de la pantomime, la coupe élégante d'une robe, la fraîcheur d'une garniture, la parfaite harmonie d'un costume, ceux-là ne peuvent manquer d'y perdre; mais ceux qui voient l'art d'un peu plus haut, et qui aiment l'ampleur de la voix et l'ampleur de la méthode, ont peut-être quelque chance de gagner à un changement. Après tout, n'y gagna-t-on point, on aurait au moins, comme je vous le disais plus haut, l'agrément de la variété; et cet agrément-là a bien son prix.

Recevez, monsieur, etc. P. D.
Nouvelle-Orléans, 25 mai 1846.

LEGISLATURE D'ETAT.
MARDI, 26 mai 1846.

SÉNAT.—Le Sénat continue à délibérer sur le bill relatif aux élections dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, et l'a adopté avec certains amendemens.

M. Strickland réclame la prise en considération du bill relatif au jugement des esclaves. Déposé provisoirement, sur motion de M. Soulé.

M. Scott propose de prendre en considération le bill en vertu duquel l'Etat se dessaisit de sa juridiction sur les forts et garnisons qui se trouvent à la Louisiane. L'acte passe.

Sur motion de M. Bell, le Sénat s'occupe du bill qui pourvoit au paiement des journaux, auxquels la Chambre des Représentans s'est abonné. L'acte passe.

M. Parham réclame la prise en considération de l'acte qui autorise le Trésorier à payer à MM. Magne & Weisse, la somme de $3,475 26 cts. pour certains travaux d'impression exécutés par eux pendant la présente session. L'acte passe.

Sur motion de M. Manuel Garcia, le Sénat s'occupe de l'acte pour établir et organiser des justices de paix dans la paroisse Jefferson. L'acte passe avec certains amendemens.

Sur motion de M. Soulé, le Sénat s'occupe du bill concernant le changement de juridiction en matière civile et criminelle, et donne son concours aux amendemens introduits par la Chambre des Représentans.

M. Brashear, au nom d'un comité spécial, rapporte avec amendemens un acte pour venir en aide à P. A. Bertrand.

Sur motion de M. Adams, le Sénat s'occupe de l'acte concernant l'organisation des Corporations dans l'Etat de la Louisiane. Lu une 2e fois, adopté et déposé provisoirement sur le bureau.

Le bill autorisant le gouverneur à payer aux membres du Bataillon d'Artillerie, $10 de gratification et un mois de solde à l'avance, subit une 2me lecture et est adopté à une majorité de 18 contre 4. Sur motion de M. Parham, le bill est lu une 3me fois et passe.

Sur motion de M. Kenner, le Sénat adopte une résolution déclarant que le Sénat siégera désormais le soir à 6 heures, en outre de la session du matin.

Sur motion de M. Soulé, le Sénat prend en considération et vote le bill relatif à la publication des arrêts de la Cour Suprême.

Le Sénat, sur motion de M. Soulé, s'occupe de l'acte relatif aux inspecteurs des poids et mesures.—L'acte passe.

Sur motion de M. Adams, le bill relatif à la liquidation de la Banque des Améliorations est pris en considération et passe.

Le Sénat siège à huis-clos, puis s'ajourne.

6 heures du soir.—Le Sénat se réunit de nouveau en vertu de la résolution adoptée ce matin, et siège à huis-clos pour délibérer sur les nominations faites par le Gouverneur.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
MARDI, 26 mai 1846.

A l'ouverture de la séance, M. Smith présente un bill dont la première section est amendée par M. W. W. Pugh. Ce bill autorise le Gouverneur Johnson à [illegible] une épée qui sera présentée au général Taylor, de la part du peuple de la Louisiane, comme témoignage de la haute estime [illegible]
[illegible]

---

cet Etat pour l'habileté, la conduite et l'excellent jugement qu'il a déployé pendant les combats de Palo-Alto le 8, et de Ravina-del-Palma le 9 mai 1846." Après avoir subi trois lectures, ce bill est adopté par acclamation, et une somme de $500 est votée pour l'achat de l'épée d'honneur.

M. Pryan présente un bill pour l'établissement d'écoles publiques dans le district situé au nord de la Rivière Rouge. Renvoyé au 1er lundi de janvier.

La Chambre s'occupe du bill pour régler l'inspection des liqueurs, mélanges, huiles, etc. dans l'Etat de la Louisiane. La 1ère section ordonne que toute liqueur distillée dans l'Etat, dont la quantité excédera dix gallons, devra subir une inspection avant d'être mis en vente, et que les futailles devront être marquées comme le veut le dit acte. Tout vendeur qui ne se conformera point à ces dispositions, sera passible d'une amende égale au prix de la quantité qu'il aura vendue.

M. Derbès combat vivement cette section; M. Zacharie insiste sur l'extrême importance de ce bill; mais déclare qu'il est disposé à y introduire les modifications nécessaires. Le bill finit par être déposé sur le bureau sujet à l'appel.

La Chambre donne son adhésion aux amendemens que le Sénat a introduit dans le bill qui règle les élections dans tout l'Etat, sauf les paroisses Jefferson et Orléans.

Le bil du Sénat pour prévenir les pertes que pourraient causer à l'Etat les bons émis en faveur des banques hypothécaires, est appelé pour sa seconde lecture. Il excite un vif débat où MM. Smith, Vason, Campbell et Philips prennent une part importante; la 4me section surtout qui prolonge le délai accordé à ces institutions pour le paiement des bons d'Etat. La section est adoptée par 46 voix contre 10.

On essaie d'arrêter la discussion du bill par diverses motions; mais elles sont toutes repoussées. On va jusqu'à contester le droit de voter à ceux des membres qui peuvent se trouver actionnaires dans ces institutions. Malgré tous les efforts d'une habile stratégie parlementaire, la discussion se poursuit; et quand la Chambre s'ajourne, les six premières sections du bill sont adoptées.

NOMINATIONS DE L'EXECUTIF.

Les nominations suivantes ont été soumises hier à l'approbation du Sénat:
Septième district—(Est Féliciana):
Wm D. Boyle, Juge.
Y. L. Lyons, avocat de District.
Neuvième district—Pointe-Coupée et Concordia):
F. H. Farrar, Juge.
Wm Beatty, Avocat de District.
Sixième district—(Est et Ouest Bâton-Rouge):
John J. Burke, Juge.
Augustus Talbot, Avocat de District.
Huitième district—(St Tammany, Washington, St Hélène et Livingston):
Martin Gordon Penn, Juge.
Nicholas Baylies, avocat de District.
Cinquième district—(Lafayette, St Landry et Calcasieu,—Wm B. Lewis, Juge.
James M. Moore, Avocat de District.

PREPARATIFS MILITAIRES.

ALABAMA.—La compagnie des carabiniers de Mobile a été reçue samedi au service des Etats-Unis.—Elle est prête à partir pour le Rio Grande sous la conduite du lieutenant commandant, Robert W. Smith. La Compagnie d'artillerie du cap Todd a dû aussi entrer au service lundi. Deux nouvelles compagnies étaient arrivées à Mobile: Les "Carabiniers de Montgomery" cap. J. J. Siebels, et les "Gardes de Macon", capitaine R. F. Cigon. Toutes deux ont été enrolées immédiatement au service des Etats-Unis.

GEORGIE.—Une belle compagnie de volontaires qui porte le nom de "Richmond Blues" et qui compte 65 hommes dans ses rangs, s'est formée à Augusta.

MISSOURI.—La légion de St. Louis devait quitter cette ville incessamment. Elle a reçu avant son départ, du lieutenant colonel Kenner, au nom de sa mère, Mme J. M. White, un magnifique étendard.—Elle compte environ 700 hommes, dont 402 sont campés dans la plaine à l'Ouest de la ville, et 250 se trouvent aux casernes *Jefferson*.

KENTUCKY.—Henry Clay junior était, aux dernières dates, fort occupé à former une compagnie pour se rendre au Texas.

VIRGINIE.—Le capt. Carrington a organisé à Richmond un fort beau corps de volontaires.

NEW-YORK.—Le capitaine Rynders, l'un des membres les plus influens et les plus renommés de l'"Empire Club" de New York, a lancé une proclamation appelant aux armes les *Indomptables* qu'il dirige si habilement et si vigoureusement dans les mêlées électorales. Il leur propose maintenant de se mener contre les Mexicains; cela ne leur plaira peut-être pas tout-à-fait autant.

CONGRES.
Séance du 18 mai 1846.

SENAT.—M. Evans rapporte un bill autorisant dans certains cas la remise des droits d'importation sur les rails étrangers.

M. Benton présente une résolution qui enjoint au comité des affaires militaires de s'enquérir si, vu l'augmentation du personnel des simples soldats dans l'armée, il n'y aurait pas urgence à augmenter proportionnellement l'état-major; et de présenter un projet pour régler l'organisation des corps de volontaires. La résolution est adoptée.

Le Sénat adopte le bill qui amende le bill d'appropriation de la marine. Ce dernier bill limitait, on le sait, la force de notre marine à 7500 hommes.

Il s'occupe ensuite du bill pour régler tous les droits suspendus de préemption dans les différens Etats et Territoires. Après quelque discussion le bill est amendé à la suggestion de M. Calhoun. Le commissaire des terres aura le droit de décider de la valeur des réclamations, après en avoir conféré avec l'avocat-général; *mais* à la condition de rendre compte de ses décisions au Congrès.

On adopte le bill qui augmente le nombre des paieurs de l'armée et change la durée de leurs fonctions, puis le bill pour la construction de dix vapeurs de guerre est renvoyé au comité des affaires maritimes.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Il est convenu que la discussion du bil de l'armée se terminera le lendemain mardi, à 2 heures, et la Chambre s'en occupe en comité-général. M. McKay demande un crédit supplémentaire de deux millions pour suffire aux dépenses de l'augmentation du personnel de l'armée. Un long débat s'engage, et les membres whigs en profitent pour bien établir leur position: ils déclarent qu'ils désirent et qu'ils espèrent que la guerre sera poussée avec une vigueur extrême; mais en même tems ils reprochent à l'Exécutif de nous avoir amenés à la nécessité de la faire. Les principaux orateurs sont MM. Toombs de la Géorgie et Grider du Kentucky. Le comité se lève et rapporte le bill.

La Chambre adopte un bill qui autorise le Directeur-Général des postes à maintenir le service des dépêches dans le Texas sur le pied où il se trouvait avant que cet Etat fut annexé aux Etats-Unis.

La Chambre ensuite s'ajourne.

CORSAIRES.—On lit dans le *Times* de Philadelphie: "D'après un renseignement qui parait fort digne de foi, il parait que l'on équippe en ce moment à Baltimore des goëlettes, qui, on le soupçonne fort, sont destinées à être prochainement transformées en corsaires. On les vendrait aux Espagnols aussitôt qu'on les aurait menées hors de la portée de la marine des Etats-Unis."

Le *Patriot* de Baltimore s'est empressé de nier le fait: "Nous pouvons affirmer à notre contrère de Philadelphie que la nouvelle qu'il donne, n'est qu'un bruit, dépourvu de toute espèce de fondement et inventé seulement par l'imagination des faiseurs de nouvelles. Aucune goëlette, aucun bâtiment de quelque genre que ce soit, ne s'équipe à Baltimore pour se vendre aux ennemis et se transformer en pirates.—Nous avons seulement dans le port (et nos constructeurs nous en fourniront encore quelques autres prochainement) des bâtimens qui pourront servir fort efficacement à protéger notre commerce contre les déprédations des corsaires mexicains. Le Président est autorisé par une loi à faire l'acquisition de navires propres à cet emploi. On pense que s'il se décidait à acheter quelques-uns de nos *Baltimore clippers*, qu'il les placerait sous les ordres de jeunes officiers de la marine et les ferait armer convenablement; ces légers navires inspireraient une terreur fort salutaire aux boucaniers et aux corsaires que les Mexicains pourraient lancer contre nous, et diminueraient singulièrement le désir qu'ils ont de donner la chasse à nos bâtimens de commerce."

PENNSYLVANIE.—Le comté de Cumberland vient d'être le théâtre d'un duel dont l'issue a été des plus déplorables. Le général Armour passait la revue du 97e régiment; le colonel Armstrong Noble se permit quelques expressions qui blessèrent la susceptibilité du général. Une rencontre s'en suivit, et le colonel tomba frappé mortellement d'une balle qui l'avait atteint près du cœur. Le général a été arrêté et mis en prison.

LES DEUX COMITÉS, chargés de l'enquête relative à M. WEBSTER et à M. INGERSOLL, n'avaient encore rien terminé aux dernières dates de Washington. On pensait cependant que l'un d'eux au moins ferait son rapport cette semaine; c'est celui qui recherche par quels moyens M. INGERSOLL est parvenu à pénétrer dans les secrets du département d'Etat. Il paraîtrait assez probable que ce serait grâce à la connivence du payeur de ce département. Quant au comité qui doit examiner les actes de M. WEBSTER, on craint qu'il n'arrive pas à une conclusion, parce qu'il se compose en majorité de locofocos et qu'il leur serait trop dur de reconnaître officiellement que la conduite de l'ex-secrétaire d'Etat est à l'abri de tout reproche.

LA LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE de Boston à New-Haven devait être mise en activité à partir du 17 courant. Si cela est vrai, elle aura dû servir à transmettre les nouvelles du *Britannia*, de Boston à New York. C'est encore de la vitesse de plus.

SINGULIÈRE COÏNCIDENCE.—Le *Courier* de Boston, dans le cours de quelques réflexions sur le message du Président à propos des affaires avec le Mexique, fait remarquer que "certaines phrases du message sont identiquement les mêmes que certaines phrases d'un article éditorial de l'*Union*." La coïncidence est assez plaisante et pourrait prêter à une curieuse enquête; "Est-ce le président qui écrit les articles de l'*Union*? ou serait-ce par hazard M. Ritchie qui rédige les messages du président?"

CHARLESTON.—Le capitaine Clapp, du navire *Panther*, était poursuivi par les Etats-Unis comme accusé de s'être livré à la traite: il a comparu à Charleston devant un jury qui, après une quart d'heure de délibération, a rendu un verdict de "non culpabilité."

LE CAMBRIA.—Ce beau navire à vapeur, commandé par le capitaine J. Judkins, est parti de Boston le 16 courant, dans l'après-midi, pour Halifax et Liverpool. Il avait à bord 88 passagers. De ce nombre était Edw. Pleasants de Philadelphie, porteur [illegible] du gouvernement pour M. McLane.
[illegible]

LAINE AUX ETATS-UNIS.—Le total de la tonte des laines pour 1846, aux Etats-Unis, est évalué à 140,000,000 livres. La consommation intérieure en prendra 110,000,000 et en laissera par conséquent 30,000 pour l'exportation. La valeur moyenne, si on l'établit sur les mérinos demi-sang, est d'environ 25 cents par livre, ou environ $36,666,666 66 aux prix actuels.

HAVANE.—Nous avons reçu par le brick *Hope-Howes*, arrivé hier soir, des journaux de cette ville jusqu'au 18 courant. Ils ne contiennent rien d'intéressant. La nouvelle du commencement des hostilités entre nos troupes et les Mexicains y a été reçue le 13.

A la loterie qui a été tirée à la Havane, le 13 de ce mois, le No. 8,717 a gagné le gros lot, soit $30,000; le No. 6,511, $12,000; le No. 4,835, $6,000; le No. 7,927, $4,000; les Nos. 7,927, 11,827 et 24,016, $2,000 chacun; les Nos. 730, 10,676, 15,422 et 19,831, chacun $1,000; les Nos. 3,749, 14,218, 23,152, 20,847, 29,029 et 29,593, $500 chacun.

FEUILLETON.

LA COMTESSE DE MONRION.

(*Voir l'Abeille du 6 février au 26 mai.*)

XXXVII.
CONFESSION.

Après la scène qui s'était passée chez lui dans la matinée, M. de Montaleu était demeuré seul en proie à la plus profonde tristesse. Il était à la fois mécontent de lui et de tout le monde.

Il en voulait à ceux qui avaient raison autant qu'à ceux qui avaient tort. Cela s'explique aisément. M. de Montaleu, tout juste qu'il fût, tout sévère qu'il voulut être, était arrivé à un âge dont le premier besoin est le repos du cœur et de l'esprit. On se plaint de l'égoïsme des vieillards; mais trop souvent cet égoïsme n'est que de la lassitude et du dégoût. Plus on s'est mêlé longtemps aux luttes du monde, moins on y porte d'intérêt. N'a-t-on pas en effet reconnu dix fois, cent fois, mille fois, que si la défaite est un chagrin, la victoire est souvent une déception! Le succès serait une puissance trop haute s'il donnait toujours le bonheur.

Voilà pourquoi les vieillards redoutent les nouvelles expériences et s'en écartent avec soin. Chez les uns, cette appréhension devient une défiance implacable qui prévoit tout à mal. C'est un assez sage calcul. S'ils se trompent, pensent-ils, ils ont aussi la chance d'une bonne surprise.

Chez d'autres, ce dégoût des mêmes luttes, cette crainte des mêmes résultats arrive à une sorte de crédulité obstinée. Ils détournent la tête de tout ce qui peut blesser en eux ce qui leur reste de sensibilité; ils se font aveugles et sourds pour le mal qui passe sous leurs yeux ou qui crie à leurs oreilles.

Ceux-là, et tel était M. de Montaleu, font tout pour ne pas être dérangés dans l'asile moelleux, rembourré, demi-obscur où ils se retirent. Aussi arrive-t-il que, lorsqu'ils en sont arrachés par des éclats et des violences qu'il est impossible de ne pas entendre, ils maudissent d'abord avec fureur ceux dont les fautes ont fait naître ces violences et ces éclats, et bientôt après ceux qui s'en sont faits les hérauts.

Ainsi, dans les petites misères de la vie, ai-je vu chasser avec la même colère, par un vieillard indulgent, le valet qui le pillait et le valet qui lui avait dénoncé le vol. L'un et l'autre avaient troublé la quiétude paresseuse où il se plaisait à vivre. Elevons cette colère que nous venons de raconter jusqu'à une douleur sincère, voyons M. de Montaleu surpris tout à coup dans la douce et noble confiance où il vivait, arraché violemment à ce repos qu'il avait fait à sa vieillesse, tête blanche qui se reposait sur le blanc giron d'une chaste enfant, et l'on comprendra la colère qu'il éprouva, et contre celle qui l'avait trompé, et contre ceux qui lui avaient révélé son erreur.

Depuis quelques jours Julie s'était trouvée bien abandonnée près de ce vieillard qui l'aimait. Ce fut le tour de M. de Montaleu de se sentir bien seul loin de cette enfant à l'affection de laquelle il était accoutumé. Le dégoût de la vie, ou plutôt, ces mouvemens d'impatience qui font regretter de vivre, n'arrivent guère qu'à la jeunesse, au moment où elle subit quelqu'une de ces terribles désillusions qui suivent toute grande espérance. La vieillesse n'en est plus là, et cependant M. de Montaleu se sentit si abandonné, si misérable après le départ de Julie, qu'il éprouva un profond découragement et se laissa aller à dire: "Ah! mieux eut valu mourir avant de voir tomber ma dernière croyance en ce monde."

Voilà où en était M. de Montaleu, lorsqu'on lui annonça la visite de Mme de Rudesgens. Il en fut épouvanté.

C'étaient sans doute de nouvelles délations, des détails plus certains sur la faute de Julie, sur la complicité de Montéclain, sur des événements dont M. de Montaleu, à vrai dire, ne se rendait pas un compte bien exact, mais auxquels il lui était odieux d'être mêlé. Cette répugnance de M. de Montaleu à entendre la voix accusatrice de Mme de Rudesgens ajoutait encore le fiel de ses commentaires à toutes ces circonstances fâcheuses, cette répugnance, disons-nous, eût peut-être poussé le marquis à refuser à la vieille Arthémise le rendez-vous qu'elle lui faisait demander; mais elle avait pénétré dans son appartement et l'air dont elle y entra, le temps de faire sa réponse, et l'air dont elle entra apprit à M. de Montaleu qu'un grand malheur venait d'arriver, et qu'une terrible catastrophe était imminente. Mme de Rudesgens n'attendit pas que M. de Montaleu donnât l'ordre de sortir au laquais qui l'avait annoncée, elle-même le congédia d'une voix troublée et d'un geste rapide; puis elle courut jusqu'à la porte, en poussa les verrous, et revint vers le marquis en lui disant d'une voix tout effarée:

—Mon ami, mon bon et pauvre ami, je suis perdue.

—Vous, ma amie, fit le marquis tout étonné de ce trouble extraordinaire, pourquoi et comment?

Mme de Rudesgens se laissa tomber sur un fauteuil, dénoua son chapeau, respira des sels, s'éventa avec un mouchoir, se donna enfin tout les soins que exige une femme qui va se trouver mal et qui n'en a pas le temps, et continua avec un désespoir irrité:

—Je suis prise entre deux scélérats, marquis; entre deux infâmes qui ont juré ma perte. Si je n'aide pas Léona à déshonorer Mme de Monrion, elle dira tout.... si j'aide pas Montéclain à la sauver, il dira tout....

—Mais que diront-ils? demanda M. de Montaleu avec quelqu'impatience.

—Montaleu, fit Mme de Rudesgens, en attachant sur le marquis un regard suppliant, il faut que vous me pardonniez, vous, d'abord.

—Moi? reprit M. de Montaleu, mais pourquoi?

—Mon ami, mon vieil et bon ami, il faut que vous sachiez tout.... Vous comprenez, une femme n'avoue jamais ces choses-là.... J'ai eu tort, je le sens; j'aurais pu vous le confier à vous, il vous seul, et vous m'en auriez su bon gré, j'en suis certaine; mais que voulez-vous.... la peur de la honte.... et puis, j'ai cruellement expié ma faute.... l'inconduite de M. de Rudesgens m'a tellement punie, que je me suis cru le droit de garder le silence; mais si vous ne me venez pas en aide, Montaleu, je suis perdue.

Et la vieille Arthémise se prit à répandre des larmes véritables, et qui étonnèrent si fort M. de Montaleu qu'il commença à croire à la gravité de l'événement dont Mme de Rudesgens avait à lui parler.

—Voyons, ma chère, lui dit-il doucement, calmez-vous et veuillez m'expliquer ce dont il s'agit.

Mme de Rudesgens poussa d'énormes soupirs, s'essuya dix fois les yeux, et reprit enfin, le regard baissé et la parole entrecoupée:

—Vous vous rappelez sans doute l'époque où, à Cologne, je reçus les hommages de M. de Rudesgens?

—Ah! fit M. de Montaleu, dont le front se rembrunit en entendant parler de cette ville et de ces temps éloignés; c'est de votre mariage avec M. de Rudesgens que vous venez me parler.

—Non, mon ami, reprit Arthémise, de plus en plus tremblante; mais d'un événement affreux, terrible, épouvantable, qui précéda ce mariage de deux mois seulement.

Le marquis regarda attentivement Mme de Rudesgens, et comme toutes les dates des événemens qui s'étaient passés à cette époque étaient restées présentes à sa mémoire, il répéta d'une voix curieuse:

—Deux mois avant votre mariage! dites-vous.

—Oui, reprit l'antique pécheresse, qui semblait prête à manquer de force.

—Mais que se passa-t-il? dit vivement M. de Montaleu.

Mme de Rudesgens se reprit à pleurer et s'écria tout à coup:

—J'étais une jeune fille sans expérience, sans guide, sans appui, car mon père était déjà en prison; j'avais souvent rencontré chez un ancien ami de mon père, un jeune officier français. (Elle pleure.) Il était charmant, Montaleu, (Elle sanglotte) il était beau, il était brave, il était spirituel et il m'aimait.

Mme de Rudesgens se mit à fondre en larmes.

—Eh bien? fit M. de Montaleu.

—Il me dit, continua Mme de Rudesgens, qu'il pouvait me protéger près de vous, qui alliez décider de ma fortune.... Et, ajouta-t-elle en sanglotant de plus en plus, je crus à son amour.

Le marquis tressaillit, et se penchant vers Mme de Rudesgens, il reprit avec un léger tremblement dans la voix:

—Et quand cela se passa-t-il?

—Un an à peu près avant la décision qui me rendit ma fortune et qui détermina mon mariage avec M. de Rudesgens.

—Mais pourquoi, fit M. de Montaleu d'un ton plein d'anxiété, avoir épousé M. de Rudesgens, lorsqu'il était du devoir de votre séducteur de réparer la faute qu'il vous avait fait commettre?

—Il était marié, répondit Mme de Rudesgens d'une voix presqu'éteinte.

—Marié! répéta le marquis; et vous l'ignoriez, sans doute?

Mme de Rudesgens ne répondit pas.

Il y eut un moment de silence entre les deux interlocuteurs, et M. de Montaleu reprit enfin:

—Mais comment se fait-il qu'une liaison sans doute rompue depuis plus de trente ans puisse aujourd'hui devenir pour vous un sujet de terreur?

—C'est que, dit la triste Arthémise en balbutiant, c'est que.... malgré toutes les précautions qui ont été prises à cette époque, l'enfant né de cette malheureuse liaison a fini par découvrir....

Mme de Rudesgens s'arrêta, et M. de Montaleu, qui prenait plus d'intérêt aux événemens passés depuis trente ans qu'aux craintes qu'elle éprouvait, M. de Montaleu reprit vivement:

—Et quelles furent les précautions que vous prîtes pour cacher la naissance de cet enfant?

—Oh! s'écria Mme de Rudesgens, ce fut lui qui le voulut.

Mais elle s'arrêta comme si quelque chose l'eût avertie soudainement que tout mensonge serait dévoilé. Puis elle continua d'une voix confuse:

—Non, ce ne fut pas lui, ce fut moi qui le voulus. Vous devez comprendre les terreurs d'une pauvre jeune fille, Montaleu; il ne pouvait m'épouser, lui, puisqu'il était marié, et la moindre circonstance eût pu faire naître le soupçon dans l'esprit de M. de Rudesgens; j'étais perdue, car il n'eût abandonnée après avoir publiquement recherché ma main.... Il fallait donc qu'un mystère impénétrable cachât la véritable naissance de cet enfant.

M. de Montaleu écoutait dans une étrange anxiété, tandis que Mme de Rudesgens, plus tremblante à mesure qu'elle approchait du dernier aveu, pourvuivait en laissant tomber ces mots, à peine articulés:

—Ce fut alors qu'un valet dévoué, nommé Joseph Miron, alla proposer à une pauvre fille nommée....

—Sophie Muller, n'est-ce pas? s'écria M. de Montaleu avec éclat, [illegible] par un mouvement [illegible]
[illegible]

—C'est vrai.

—Et la pauvre fille accepta, et plus tard.... Oh!...

M. de Montaleu s'arrêta, et levant les mains au ciel, il s'écria avec un désespoir profond:

—Oh! Sophie! Sophie! trente ans de douleur et d'abandon, parce qu'il a plu à une misérable femme de te flétrir de sa faute.

—Elle a volontairement accepté, s'écria Mme de Rudesgens, et nous avons pu du moins soulager ainsi sa misère, car vous ne la connaissiez pas à cette époque.

—C'est vrai, dit M. de Montaleu d'un ton de profonde tristesse, la misère vous l'a livrée, elle vous a vendu son honneur.... Oh! la misère! la misère! ajouta-t-il, quelle arme elle met dans la main du riche pour perdre et pour calomnier le pauvre! Mais je vous comprends, vous; je comprends jusqu'au crime que vous avez commis, car il fallait vous sauver; mais quel est le lâche qui a pu vous aider dans cet indigne marché?

Mme de Rudesgens se mit à trembler de tout son corps.

—Ne l'appelez pas ainsi, reprit-elle, ne l'insultez pas, surtout devant son fils; car, il me l'a écrit, il dirait tout.

—Mais quoi donc encore? s'écria M. de Montaleu dans la plus extrême agitation.

—C'est, dit Mme de Rudesgens en balbutiant, que moi seul, à son insu, ai fait ce funeste marché.... qu'il ne l'a appris qu'au moment où il partait pour le Nouveau Monde, et qu'il ignorait alors vos relations avec Sophie Muller.

—C'était donc Montéclain? s'écria M. de Montaleu.

—Oui, oui.

—Lui, dont le fils nous a tous si insolemment menacés ce matin?

—Oui.

—Lui, qui est venu me demander d'aller voir sur son lit de mort le malheureux enfant que j'ai repoussé, que j'ai renié, que j'ai chassé!

—C'est vrai, répéta Mme de Rudesgens, qui pouvait à peine se soutenir.

—Et vous, reprit M. de Montaleu avec indignation, vous qui, depuis le départ de Montéclain, de votre amant, avez appris tout ce que votre infâme supercherie avait attiré de malheur à l'infortunée Sophie; vous qui savez tout ce que j'ai souffert de la croire coupable, parce que vous n'avez pas eu un moment pitié ni d'elle ni de moi; vous n'êtes pas venue me faire cet aveu....

—Oh! pardonnez-moi, pardonnez-moi, fit Mme de Rudesgens avec désespoir.

—Et mon fils se meurt, s'écria M. de Montaleu que les larmes gagnèrent enfin, et il est dans la maison de mon ennemi, qui l'a recueilli, tandis que moi je l'ai chassé; qui a recueilli aussi une pauvre enfant, innocente peut-être, et que j'ai chassée aussi. Et pourquoi? parce qu'il y a autour de moi des gens sans cœur, sans probité, sans honneur....

—Montaleu! Montaleu! s'écria Mme de Rudesgens en interrompant la colère du marquis, vous viendrez ce soir avec moi, chez Montéclain, il le faut et vous déjouerez ainsi les perfides intentions de Mme Amab.

—Mme Amab! répéta M. de Montaleu, Léona? Mais en quoi donc cette femme est-elle mêlée en tout ceci?

—Ne vous l'ai-je donc pas dit, fit Mme de Rudesgens, mais Léona, c'est cette enfant dont la naissance a été attribuée à Sophie Muller.... Léona est....

—Votre fille! dit Montaleu.

—Oui, ma fille, répéta Mme de Rudesgens en cachant sa tête dans ses mains.

M. de Montaleu la regarda un moment en silence, et lui dit d'une voix moins sévère:

—Oh! vous êtes assez cruellement punie.... Léona est votre fille!

—Ma fille, continua Mme de Rudesgens à voix basse, et comme si le bruit de ses propres paroles l'eût épouvantée; ma fille, qui m'a menacée de tout révéler à mon mari si je ne l'aidais à perdre Mme de Monrion.

—Qui est innocente, n'est-ce pas? s'écria avec transport M. de Montaleu, et qui pleure maintenant, qui souffre comme mon pauvre fils assassiné: Assassiné.... mais par qui donc?

—Mon ami, reprit Mme de Rudesgens, Montéclain m'attend ce soir chez lui: "Venez, m'a-t-il écrit, et toute preuve de ce qui peut vous compromettre sera anéantie; venez et amenez M. de Montaleu; il faut que d'abord il vous pardonne, lui, sans cela tous mes efforts seront inutiles; dites-lui que son fils le demande, dites-lui que, puisque j'ai été jusque chez lui, il peut venir jusque chez moi; seulement j'ensérerai de lui montrer comment un gentilhomme ouvre sa maison à l'ennemi qui ne craint pas d'y pénétrer.

M. de Montaleu se taisait. Son orgueil hésitait encore contre les sentimens de son cœur; puis enfin, il s'écria tout à coup:

—Eh bien! soit, j'irai, et si j'ai eu des torts envers Montéclain, je ne craindrai pas de les réparer en les avouant devant tout le monde. A quelle heure devez-vous vous rendre chez Montéclain?

—Il nous attend à huit heures, dit Mme de Rudesgens. Vous viendrez, n'est-ce pas?

Au moment où M. de Montaleu allait répondre, on frappa à l'appartement de M. de Montaleu, et celui-ci ayant ôté les verroux qui fermaient la porte, le domestique lui annonça l'arrivée de Mme Léona Amab.

—Cette femme chez moi! s'écria M. de Montaleu.

—Elle a, dit-elle, répondit le domestique, un écrit important à vous remettre.

Mme de Rudesgens tremblante et éperdue, mais contenue par la présence du domestique, attachait sur M. de Montaleu des yeux égarés.

Le marquis eut pitié d'elle, et il lui dit tout bas:

—Faut-il la recevoir?

—Je ne sais, repartit Mme de Rudesgens d'une voix défaillante.

—Faut-il la chasser? reprit M. de Montaleu.

—Oh! non, non! ce serait peut-être me perdre.

—Faites entrer Mme Amab, dit tout haut M. de Montaleu au domestique.

—Oh! mon ami, s'écria Arthémise dès que le domestique fut sorti, vous seul pouvez me sauver, vous seul....

On entendit presque aussitôt la voix de Léona, et Mme de Rudesgens, épouvantée, se précipita dans un cabinet voisin. Léona parut.

Elle s'arrêta sur le seuil de la porte. M. de Montaleu l'avait vue plus éclatante et plus magnifique de beauté, mais jamais il ne l'avait vue si fière de regard, d'expression et de tenue. Son visage, d'une pâleur mate, était richement encadré dans les larges boucles de ses cheveux noirs. Ses yeux éclairés d'un feu sombre, ses lèvres pâles, frémissantes et dédaigneuses, lui donnaient quelque chose de la majesté de l'ange tombé. Le marquis de Montaleu lui fit signe d'approcher et lui montra un siège.

—C'est inutile, monsieur le marquis, dit Léona, d'une voix calme; nous n'en sommes pas, l'un vis-à-vis de l'autre, à ces vaines formules de politesse; vous me haïssez et vous me méprisez, moi je vous hais et je vous estime.

M. de Montaleu s'inclina sans répondre.

Léona continua:

—La meilleure preuve que je puisse vous donner de cette estime, monsieur le marquis, c'est que, malgré les sentimens défavorables que vous avez pour moi, je viens à vous pour une chose à laquelle tient peut-être le salut de ma vie. C'est une question d'honneur, monsieur, et je la remets avec confiance entre vos mains; veuillez lire cet écrit, ajouta-t-elle, en lui tendant l'original de la lettre dont elle avait montré la copie à Mme de Rudesgens, et veuillez me dire quel en est l'auteur, et quelle est celle dont j'ai le droit, je le suppose, d'apprendre le nom.

M. de Montaleu prit toujours dans le même silence l'écrit que lui remit Léona.

Celle-ci le regardait attentivement, car comme nos lecteurs l'ont vu déjà, cette lettre renfermait la justification de Sophie Muller et Mme Amab s'attendait à une explosion de la part du marquis. M. de Montaleu savait déjà tout ce que renfermait cette lettre. Cependant il ne put cacher l'émotion que lui causa cet appel à sa sincérité et à son témoignage. Il tenait dans ses mains la preuve écrite de l'innocence de Sophie, et il parut hésiter un moment. Le papier tremblait dans sa main. Léona qui le dévorait du regard lui dit enfin:

—Eh bien! monsieur le marquis, quel est le nom de l'homme qui vous a écrit cette lettre? quel est le nom de la femme qui, en reniant son enfant, vous a forcé à renier le vôtre?

M. de Montaleu plia le papier, et le tendant à Léona, lui dit d'une voix ferme:

—Je ne connais pas cette écriture, madame.

Léona resta atterée.

—Ni cette signature? reprit-elle.

—Non, madame.

—Ni cette légende?

—Non.

—Ni rien, n'est-ce pas? s'écria-t-elle avec un transport effrayant.

—Rien, répéta froidement M. de Montaleu.

Léona ne poussa pas un cri, ne prononça pas une parole, ne laissa pas échapper un geste de prière ou de menace, elle salua gravement M. de Montaleu et sortit.

Au même instant, Mme de Rudesgens s'élança du cabinet où elle s'était cachée.

—Oh! merci! merci! mon ami! s'écria-t-elle, merci! vous m'avez sauvée!

—Mais Montéclain me rendra mon fils! dit M. de Montaleu.

—Oh! venez! venez! repartit Mme de Rudesgens; il vous attend.

FREDERIC SOULIE.
[*La suite à demain.*]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.
Navire Mason, Upsher, Londres, G Green & Bro
Brick Lawrence, Malonby, Liverpool, J A F Cochran & co
Goel. F Wilde, Jones, Brazos St Jago, C Deake & co
Helen, Beare, Brazos St Jago, J Alexander
Sloop Oliver Castick, Rock, Galveston, capitaine
Steamer Louis Philippe, Hauk, Louisville, Hyde & Oglesby
Jamestown, Whitten, Cincinnati, Hyde & Oglesby

ARRIVÉS.
Navire Ancona, Nason, du Havre.
Navire Alhambra, Wilson, de Philadelphie.
Navire Saviah, Gardner, de la Havane.
Navire Lapland, Simpson, de Liverpool.
Navire Pactolus, Harding, du Havre.
Navire John Wickliffe, Daily, de Demerara.
Navire Lagrange, Winchell, de Philadelphie.
Navire Wm Gray, Crosby, de Boston.
Brick Hope Howes, Shaw, de la Havane.
Goel Loredo, Thomas, de Camden, Me.
Goel Mary George, Watts, de Thomaston.
Goel Atalon, Martin, de Tampa Bay.
Steamers Tioga, Bell, Perkins, Ill.
Creole, Mairs, de Mobile.
Music, Martin, de la Balize.
Memphis, Fritz, de Louisville.
Princess, Leathers, de St Louis.
Clinton, Baird, de Bayou Sara.
Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
St Mary, Muggah, de St Martinville.
Yorktown, Wilderman, de Cincinnati.
Champion, Stephenson, de St Louis.
Jas Dick, Bellenoyle, de Nashville.
Enterprise, Whittenburg, de la Prairie Caddo

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	De Liverpool.	D'Amérique
Britannia	mai 5	juin 1
Great Britain	mai 9	juin 6
Hibernia	mai 20	juin 16
Great Western	mai 30	juin 25
Caledonia	juin 4	juillet 1

[illegible]

New-York	[illegible] Liverpool	avril 19
Washington	[illegible]	avril 19
[illegible]	[illegible]	mai 6
[illegible]	[illegible]	mai [illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI SOIR, 26 mai 1846.

COTON.—Arrivé depuis le 22 courant, 4748 balles. Expédié dans le même espace de tems, pour Liverpool 918 balles, Havre 1720, New York 398, Philadelphie 928; ensemble 3794 balles; laissant en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 205,980 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er. Stock en mains		7,556
Reçu ces trois derniers jours	4,748	
Arrivé antérieurement	1,013,125	
		1,017,873
		1,025,429
Expédié cette semaine	3,794	
Expédié antérieurement	815,655	
		819,449
Stock en mains ce soir 26 mai		205,980

Depuis notre rapport de vendredi il s'est manifesté de meilleures dispositions dans le marché au coton, et il en est résulté d'assez fortes transactions. Les détenteurs ne s'étant pas empressés ils ont pu obtenir une hausse de 1/8 cent dans quelques opérations. Samedi, les ventes se sont élevées à 5000 balles, et dans la journée d'hier et aujourd'hui environ 7500 balles ont changé de mains, ce qui donne un total, dans ces trois jours, de 12,500 balles. Les acheteurs pour les marchés anglais, français, et autres du continent, ont été les plus forts dans les opérations. Nous ne croyons pas devoir changer nos cotes.

Voici les détails des ventes qui ont eu lieu durant les trois jours qui viennent de s'écouler:

418 balles @ 6 1/16; 425 @ 6, 140 @ 6 3/8, 301 @ 6 1/8, 111 @ 7 1/4, 130 @ 6 1/2; 50 @ 6 7/16, 280 @ —, 250 @ 6 1/4, 353 @ 6 3/4, 920 @ 6 7/16, 380 @ 6 3/8, 1300 Alab. 5 3/4, 113 @ 7c, 300, 501 @ 6 3/4, 807 Tenn. @ —, 180 @ 6 1/4, et 308 @ —

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

INFERIOR	5	@ 5 1/4
ORDINARY	5 1/2	@ 6
MIDDLING	6 1/2	@ 6 3/4
GOOD MIDDLING	6 3/4	@ 6 7/8
MIDDLING FAIR	6 3/4	@ 7
FAIR	7 1/4	@ 9 3/4
FULLY FAIR	00	@ 00
GOOD FAIR	00	@ 00
GOOD AND FINE	00	@ 00

TENNESSEE ET NORTH ALABAMA.
Average list.

GOOD	6	@ 6 1/4
COMMON	5 1/4	@ 5 3/4
EXTREME PRICES	4 3/4	@ 6 1/4

TABAC.—Il y a eu bonne demande ces trois derniers jours, les ventes s'élèvent à environ 2,900 boucauts, dont les conditions sont, pour la majeure partie, tenues secrètes. Les prix doivent être à peu près les mêmes, qu'à la fin de la semaine dernière, nous ne donnons pas les cours parce qu'il nous serait très difficile de le faire correctement.

Arrivé depuis le 22 courant, 3012 boucauts. Expédié dans le même laps de tems, pour Londres 586, l'Espagne 894, Livourne 495, New York 71: ensemble 2034 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en main		7,672
Arrivé ces trois derniers jours	3,012	
Arrivé antérieurement	48,438	
		51,450
		59,122
Expédié cette semaine	2,034	
Expédié antérieurement	23,537	
		25,575
Stock en mains, ce soir 26 mai		33,547

SUCRE.—Le marché a été calme, les ventes se sont montées à 300 boucauts aux prix de 4 1/2 à 6 1/4c par liv. pas de vente sur habitation.

SUCRE HAVANE.—Quelques ventes à nos cours précédens.

MELASSE.—Le marché est dans la même situation, les ventes sont modérées: 300 barils environ ont changé de mains à 21 et 24c. par galon.

FARINE.—Il y a eu peu de demande pendant ces trois derniers jours, les prix n'ont pas changé, les ventes se sont élevées à 8000 barils de $3, à 3 12 1/2 et l'Ohio et marques semblables, St. Louis $3 75 à 4 par baril.

GRAINS.—Le marché au maïs a été très calme pendant ces trois derniers jours, les ventes ont été restreintes à quelques petits lots aux anciens prix, soit 32 à 35c. par boisseau suivant la qualité &c. Avoines 35 à 40c. par boisseau, en grenier et en sacs. Nous notons quelques ventes de blé à 50 et 60c par boisseau, ce dernier prix pour la qualité toute supérieure.

PRODUITS DE L'OUEST.—Porc—La demande est modérée, les transactions sont bornées au mess de $9 75 à $10 par baril. Bœuf. Les ventes sont de peu d'importance à nos cours précédens. Graisse. Il ne se fait rien d'important aux prix. Les prix sont de 5 à 6 1/2c. par livre.—Bacon. Il y a quelque demande à la baisse que nous avons signalée dans notre dernière revue. Le beurre et le fromage se vendent lentement aux mêmes cours.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Le marché étant très calme, en l'absence de toute espèce de transactions, nous nous référons à nos cours précédens.

WHISKEY.—Il s'est beaucoup fait dans ce spiritueux, aux prix de 15 à 16 1/2 cents le gallon, pour la qualité rectifiée.

CHANGE.—Il n'y a pas eu de changemens importans. Nous cotons le sterling 6 1/2 à 7 1/2 pour cent de prime, les francs, 5 40 à 5 45; N. York 60 jours de vue 2 3/4 à 3 1/4 pour cent d'escompte; checks 1 pour cent d'escompte.

FRET.—Le taux du fret pour l'étranger est un peu incertain, par suite de l'arrivée de plusieurs navires, ces jours derniers. Mais jusqu'à présent il n'y a pas eu de changemens.

INSTITUTION DE MME. DESRAYAUX.—L'examen interrompu hier par le mauvais temps, est remis à aujourd'hui, 4 heures P. M., et la distribution des prix à demain jeudi, 4 heures P. M. sans remise.
27 mai

ATTENTION.—Les articles ci après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 50, rue Poydras, savoir: onguent de Gray, Potion pour la fièvre aigue, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix, Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les hémorroïdes, Remède contre la migraine, Remède de Bernard, contre la colique, Teinture des Indes pour les cheveux, Vernis pour les poêles, tuyaux et grates, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, &c.
20 mai

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui non seulement les détruit tous, et donne de la vigueur à tout le système, mais encore détruit et précipite tout le mucus qui séjourne dans l'estomac et les intestins des enfans, surtout de ceux qui sont mal portans. Le mucus forme le nid dans lequel engendrent les vers, et que faisant disparaître ce mucus, il leur est impossible de rester dans le corps. Ce remède tient aussi dans ses effets, n'attaque pas le système, et la santé du malade s'améliore par son emploi, même quand on ne constate l'existence d'aucun ver. Ce remède étant doux à boire, l'enfant même le plus délicat ne se refuse pas à le boire.
Il est préparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co, 88, Maiden Lane, N. J., et il se vend par MM. Hayes, 139, Fulton st., F. T. Quirk & Co., encoignure Columbia et Atlantic sts., C. Steane, 164, Fulton st.
Il se vend aussi par BARTRAND & SISCO, à la Nelle-Orleans, encoignure des rues Royale et Bienville.
19 mai

Le navire PACTOLUS, venant du Havre, est maintenant en déchargement vis à vis la presse d'Orléans. Les consignataires sont priés de prendre leur permis d'ici à cinq jours et de recevoir leurs marchandises sur la Levée.
L. H. GALE,
27 mai 93 rue de la Commune

Le navire ANCONA, venant du Havre, est maintenant en déchargement vis à vis l'hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis d'ici à cinq jours et de recevoir leurs marchandises sur la Levée.
L. H. GALE,
27 mai 93 rue de la Commune

Le navire METEOR, venant du Havre, est maintenant en déchargement vis à vis le rail-road, 3me municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis d'ici à cinq jours et de recevoir leurs marchandises sur la Levée.
L. H. GALE,
27 mai 93 rue de la Commune

AVIS.
IL a été conduit aux épaves chez le soussigné, syndic de la 2me section de la paroisse St. Bernard, une MULE, couleur souri claire, des tâches noires de chaque côté du cou qui vont sur les épaules, une raie noire sur le dos, les jambes rayées de noire. Si la dite mule n'est pas réclamée d'ici au 16 du mois de juin prochain, elle sera vendue le même jour, à l'encan, à 10 heures du matin, par le soussigné.
Paroisse St. Bernard, le 27 mai 1846.
27 mai—3 MANUEL SERPAS, syndic.

AU PUBLIC.
JE préviens le public que ma femme LOUISE CASADEBALLE, (née Non), ayant quitté ma maison le 19 du courant, je ne paierai aucune dette qu'elle pourra contracter.
Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1846.
27 mai—1 FRANCISCO CASADEBALLE.

ON désirerait trouver une bonne gardienne d'enfans, âgée de 10 à 12 ans, parlant le français, qui trouverait à s'employer comme telle, en s'adressant au No 27, rue de la Commune.
27 m

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—96 caisses en débarquement des navires Medora et E H Chapin, à vendre par E G HOBBS,
27 mai 12, rue de la Douane

CHAMPAGNE Cordon Rouge, Sillery grand mousseux—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Pactolus, venant du Havre, un nouvel envoi de cet excellent vin. LOREILHE & Co
27 mai Encoignure Royale et Douane

A VENDRE—En débarquement du navire Elizabeth Ellen, venant du Havre:
1000 boîtes et demi boîtes Sardines à l'huile de Joseph Peneau, de Nantes. LOREILHE & Co.
27 mai Encoignure Royale et Douane

CORDE D'EMBALLAGE—80 rouleaux du Missouri, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
27 mai 92 Tchoupitoulas

CHANDELLES—70 caisses marque de l'Etoile, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
27 mai 92 Tchoupitoulas

BEURRE—100 barrillets beurre de l'Ouest, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
27 mai 92, Tchoupitoulas.

CIRE—5 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
27 mai 92 Tchoupitoulas

PEAUX DE DAIMS—5 balles en bon ordre pour l'exportation, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
27 mai 92, Tchoupitoulas.

JAMBONS—80 boucauts cuisses, plats-côtés et épaules, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
27 mai 92, Tchoupitoulas.

SUIF—74 barils suif, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
27 mai 92, Tchoupitoulas.

FARINE—600 barils farine de St. Louis, marque de boulangers, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
27 mai 92, Tchoupitoulas.

PORC—1,000 barils prime, etc., à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
27 m 92, Tchoupitoulas.

GRAISSE—100 barils et 600 barillets, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
27 mai 92 Tchoupitoulas

HUILE DE GRAISSE—100 barils d'hiver épurés, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
27 mai 92 Tchoupitoulas

EAU DE VIE DE COGNAC—[illegible]
[illegible]

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS.
En asamblea general celebrada el dia 26 de mayo de 1846, fué resuelto, segun mocion de Don Joaquin Gomez, que en el termino de tres dias, todo individuo que tenga uniforme y armamento perteneciente á la compañia de Cazadores de Orleans lo entregará y durante este periodo los individuos que tengan alguna reclamacion que hacer al cuerpo, lo verificaran por escrito para lo cual se encuentra el secretario en la sala de armas á sus órdenes.
Por orden de la asamblea.
27 mayo SUPERVIELLE.

COMPAGNIE DES CAZADORES D'ORLEANS.
Dans l'assemblée générale du 26 mai 1846, il a été résolu, sur motion de Joaquin Gomez, que tout individu qui aura entre ses mains l'équipement de la compagnie des Cazadores de Orleans, aura à le remettre dans l'espace de trois jours; les individus qui auront quelque réclamation à faire à la compagnie devront, dans le même intervalle la présenter par écrit dans la salle d'armes, où se trouvera dans ce but le secrétaire de la compagnie.
Par ordre de l'assemblée.
27 mai SUPERVIELLE.

COMPAÑIA VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
Se avisa á todos los miembros de la compañia tanto activos como honorarios se presenten el sabado 30 del corriente á las 7 de la tarde, en su sala de armas calle Dumain, No 9, para una asamblea general. Se encarga la asistencia pues hay que tratar asuntos de grande interes.
N. Orleans, 26 mayo de 1846.
De orden del capitan M. BORDAS.
27 mayo El Sargento 1o

LEGION DE MARION.
AMERICAINS! Enfans du sol trempé par le sang de vos ayeux révolutionnaires, vous êtes connus pour n'avoir jamais mis la moindre hésitation, lorsque votre patrie bien aimée avait besoin de vos services. La guerre est maintenant déclarée par les autorités constituées de la nation, et une levée de 50,000 volontaires a été ordonnée. Galants et chevaleresques habitants du Sud, lèverez-vous à vos frères du Nord, le temps d'arriver avant vous sur le champ de bataille. Nous, Enfants des climats brûlants du Sud, nous devrons nous trouver promptement au sein du Mexique, et choisir les endroits les plus propices pour y jeter nos tentes (auxquels la hotte fine) et y rester jusqu'à ce que nos différends soient terminés et qu'une paix permanente ait été proclamée. Nous sommes déterminés à dicter nos conditions et à ne point écouter plus long-tems la jactance et les fanfaronnades d'un peuple qui n'a point encore senti les bienfaits inestimables d'un gouvernement libre et indépendant.
Nous avons encore besoin de quelques compagnies pour completer notre régiment qui déjà compte dans ses rangs, des créoles si chevaleresques. Venez donc, quittez vos berceaux d'orangers et vos forêts de chênes verts, joignez-vous à la Légion de Marion, et nous traiterons les Mexicains à la façon du vieux renard des cyprières.
26 mai—2 J. E. CHERCY, colonel.

AVIS—La société existante jusqu'à ce jour, entre les soussignés, sous la raison de "Jordy & Brasier," se trouve dissoute ce jour aux termes de l'association. Chacun des associés s'occupera de la liquidation des affaires de la maison, et se servira de la signature commune à cet effet seulement.
Nouvelle Orléans, 23 mai 1846.
P. JORDY,
25 mai—10 E. F. BRASIER.

AVIS AUX DAMES.
LES soussignées informent respectueusement les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elles viennent de recevoir par l'Emperor, des robes barreges haute nouveauté; quelques pièces dito noirs à raies satinées. Aussi: 1 caisse batiste d'Ecosse, dessins nouveaux. En magasin: 1 caisse piqué pour gilets; ainsi qu'un grand assortiment de marchandises de maison, qu'ils offrent à bon marché pour du comptant.
H. VALLEE & Co,
Encoignure Dauphine et Royale
Encoignure Bourbon et Conti
25 mai—3 Encoignure Camp et Poydras

BON MARCHE AU COMPTANT.
No. 39, rue Ste. Anne, entre Levée et Condé.
P ALEXANDRE LANAUZE, importeur et détaillant en quincaillerie, fer, clous forgés et taillés assortis, outils et matériaux pour charpentiers, entrepreneurs, couleurs, huiles, verres à vitres, cordage, outils de menuisier et de charpentier de navire, outils de Conger & Watts, de Cincinnati, de Cooper, &c.
5 mai—1m No. 39, rue Ste Anne

CREMES A LA GLACE, LIMONADES glacées et sorbets.
LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il ouvrira un nouvel établissement sur le quai, en face le marché à la viande, pour la vente des rafraîchissements ci-dessus, aujourd'hui, 15 du courant. Il espère mériter la continuation de la bienveillance publique que lui a déjà attiré la supériorité de ses rafraîchissements, et il fera tout en son pouvoir pour le mériter.
N. CONOMO.
P. S. Faites attention de ne point confondre mon établissement avec celui qui se trouve sur le Ferry en face.
15 mai—15 N. CONOMO.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 20 mai 1846.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No. Un, passée dans sa séance du 21 avril dernier, avis est par le présent donné qu'il ne sera plus permis, à partir du premier juin 1846, d'inhumer aucun corps dans le cimetière du Bayou St. Jean.
21 mai A. D. CROSSMAN, Maire

Depot d'Habillements pour l'Armee,
No. 32, aux Ste-Anne,
NOUS sommes prêts à fournir les articles suivans—
1,000 paires de pantalons de cotonnade, toute même couleur; 1,000 de levites de cotonnade;
5,000 paires moustiquaires en brin gris;
500 do pantalons en Kentucky jeans gris;
500 do levites do do;
Toute espèce de couvertures, souliers, chemises, chapeaux, etc. 32 mai GUEST & BELLOW.

BOIS DE CONSTRUCTION.
LES entrepreneurs sont prévenus qu'ils trouveront dès aujourd'hui un assortiment de planches de cyprès de toutes dimensions, sèches et de première qualité, au dépôt rue Commune, entre St. Jean et St. Pierre. 13 mai

NEGRES DEMANDES—On a besoin de 10 ou 15 forts nègres pour travailler dans un magasin d'entrepôt, auxquels on donnera de bons gages. S'adresser à
EMERSON, TOURNE & Co,
13 mai 150, Tchoupitoulas

MARCHE DU GENERAL TAYLOR, suivie de "Le départ des Volontaires," chant national composé et arrangé pour le piano par M. E. Prevost, dédiée à l'armée du Rio Grande. On souscrit chez V. HEBERT,
19 mai libraire, 149, Chartres.

AVIS aux Tailleurs.—A vendre à bon marché, casimir blanc pour uniforme, chez DAVID & CHAPUR,
19 mai 63 et 65, rue de Chartres

REÇU et prêt à livrer aux abonnés, l'Illustration à $9 par an, la Revue Pittoresque à $1 do. Chez L. LIEVRE, encoignure Royale et St-Anne. 19 mai

AMANDES—80 caisses amandes sans coques, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26, Vieille-Levée.

SUCRE HAVANE—165 caisses sucre en débarquement du brick Titi, à vendre par
11 mai L CANTIN, 49 Gravier

CAFE HAVANE—144 sacs café fin vert, en débarque ment du brick Titi, à vendre par
11 mai L. CANTIN, 49 Gravier

NOIX D'IVOIRE—50 barils, à vendre par
11 mai L CANTIN, 49 Gravier

DEMANDE—Un jeune homme connaissant la comptabilité et pouvant donner d'excellentes recommandations, désirerait trouver un emploi comme teneur de livres. S'adresser au bureau de l'Abeille. 5 mai

CHANGEMENT DE DOMICILE—L'agence de la Banque de Charleston, Caroline du Sud, a été transportée au No. 39 au No. 38, rue du Conti. 7 mai

A VENDRE.
UNE négresse d'environ trente ans, et depuis vingt ans dans le pays, parlant l'anglais et le français. Elle est excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et marchande. Elle est vendue comme excellent sujet, ayant toujours été très fidèle à ses maîtres. Pour les conditions, s'adresser au No. 2, Vieille Levee, face à la Douane.
11 mai

REÇU—par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
3000 boîtes et 1/2 boîtes sardines à l'huile de la marque B Guilbous;
1500 paniers et caisses huile de Marseille et de Nice (grandes bouteilles);
350 paniers vin de Champagne;
300 caisses liqueurs assorties, [illegible];
30 do marrasquino de [illegible];
20 do Maraschino, 45 do [illegible] Marseille,
25 do cerises au jus.
70 barils et quarts vin de Madère;
35 barils et quarts vin de Malaga;
100 caisses vin rouge des marques St-Julien et la Mission; 250 paniers anisette;
40 paniers et 1/2 paniers Guignolet; 200 do bouteilles vides;
275,000 bouchons.
20 m AUG. MOLIER, rue St-Louis, No. 66.

VENTE pour CAUSE DE LIQUIDATION
A 50 Pr. Ct. AU-DESSOUS DU PRIX.
LES soussignés, voulant fondre entièrement leur stock de marchandises, offrent à vendre d'ici au 15 juin prochain, les articles suivans:
Bretelles gomme, soie, tricot et façon gomme,
Coutil fil et fil et coton, nouveautés,
Coutil fil blanc pour pantalons, &c,
Indiennes croisées, [illegible],
Lasting noir [illegible],
Dentelles fil et coton, assorties,
Gants et mitaines fil,
" fil soie noirs, blanc et couleurs,
[illegible],
Cravattes soie et satin noir,
[illegible],
Crêpe, couleurs assorties do,
Mouchoirs batiste brodés et unis,
Gros de Naples, satin, florence &c,
Rubans [illegible] noir et couleurs,
Lacets soie et coton assortis,
Ganses et [illegible] soie, pour tailleurs,
Rubans fil No 1 à 24,
Cornets de laine, [illegible],
Laine à broder, canevas,
[illegible],
Lingerie et broderie [illegible],
Chapeaux paille pour femmes,
" " pour enfans,
" " pour hommes,
Chapeaux feutre gris, pour hommes,
Taffetas [illegible],
Boutons nacre, os, métal, dorés &c.
Anneaux de rideaux, agrafes assorties,
Baleines pour robes, pelotes,
Miroirs [illegible] colliers et perles fausses,
[illegible],
Peignes à [illegible] et [illegible] écaille,
Parfumerie, &c, &c.
Aussi:—Articles pour cordonniers,
pour tailleurs.
CHAUVIN & [illegible]
Cette vente étant sans réserve, la balance des marchandises sera vendue à l'encan le 15 juin [illegible] de M. Blache.

Toile à draps française.
RECEMMENT reçu, deux caisses de toile 1 1/2 de large, d'une qualité très supérieure. Aussi, toile d'Irlande à draps, 10 et 11/2 de large, à vendre à très bas prix pour du comptant par M. E. DAVOUX,
25 mai [illegible] rue de Chartres

Toile d'Irlande à bas prix.
LE soussigné vendra des toiles d'Irlande et des toiles à draps, à une grande réduction du prix sur ce qu'il les vendait précédemment. Aussi: toute espèce de toile [illegible] mée (non endommagée) qu'il vendra à meilleur compte que le prix coûtant. Ceux qui ont besoin de bonnes toiles sont invités à venir examiner celles-ci avant de faire ailleurs leurs achats. [illegible]
M. E. DAVOUX,
25 mai [illegible] rue de Chartres

EN débarquement du navire Emperor, venant du Havre:
25 [illegible]
[illegible]
J B CURIEN, [illegible]

ON [illegible]
[illegible]